



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ADEME

Question écrite n° 68558

Texte de la question

M. Pierre Micaux appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les dysfonctionnements qui affectent le fonctionnement de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), mis en évidence dans un rapport de l'inspection générale des finances. Ils concernent notamment l'insuffisante consommation des crédits de l'agence ainsi que le manque de transparence de sa gestion et de ses commandes publiques. Il lui demande de bien vouloir préciser les mesures qui ont été mises en oeuvre pour apporter une réponse effective aux observations contenues dans le rapport de l'inspection générale des finances, depuis sa publication.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la gestion des crédits publics par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il tient, dans un premier temps, à préciser que la mission d'audit de l'ADEME réalisée de décembre 1999 à février 2000 par l'inspection générale des finances, à la demande expresse des ministres de tutelle et donc aussi de celui chargé de l'environnement, n'a pas mis en évidence de dysfonctionnement sérieux dans la gestion de l'établissement. S'agissant de la prévention d'éventuels « conflits d'intérêt », l'inspection générale des finances a seulement rappelé quelques précautions d'ordre déontologique ; les administrateurs de l'ADEME ont confirmé qu'ils s'y conformaient scrupuleusement. L'ensemble des conclusions de la mission d'audit a été présenté au conseil d'administration de l'agence lors de sa réunion du 3 octobre 2000, et celui-ci a décidé de mettre en oeuvre les recommandations formulées dans ce cadre. C'est ainsi que l'ADEME a ouvert successivement au cours de l'année 2000 des chantiers portant sur : le suivi technique et financier de ses contrats internationaux ; la rationalisation de la gestion de sa trésorerie ; l'analyse de ses besoins budgétaires ; la présentation de ses états comptables ; les procédures de passation des marchés ; l'évaluation des aides octroyées. Sur ces différents points, des réformes portant sur les procédures et modes d'intervention de l'agence sont progressivement intervenues, en accord avec les ministères de tutelle et la direction du budget. Quant au contrat de plan pluriannuel conclu le 19 juin 2001 entre l'Etat et l'ADEME, il a permis à celle-ci de se doter d'une stratégie d'ensemble, de priorités opérationnelles clairement définies (développer une économie du déchet à haute qualité environnementale, engager un effort durable de maîtrise de l'énergie, améliorer les performances des transports et réduire les pollutions de l'air) et d'objectifs concrets à atteindre au cours de la période 2000-2006. En outre, ce contrat a permis de préciser les améliorations qu'il convenait encore d'apporter dans l'organisation de la gestion et dans les procédures internes, notamment en renforçant le rôle confié à l'inspection générale de l'établissement. Il a été également prévu le développement de tableaux de bord et d'outils de suivi et d'évaluation technique et financière des actions de l'agence tout au long de la période du contrat de plan. La gestion par l'ADEME des crédits publics, dont il faut souligner qu'elle n'a fait l'objet d'aucune critique fondamentale de la part de la mission de l'inspection générale des finances, va donc se poursuivre dans des conditions encore accrues de clarté et d'efficacité.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Micaut](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68558

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6264

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7254